



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je me sens en souffrance au travail

Cellule de veille des risques psychosociaux, émanant
du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions
de Travail Régional de l'Enseignement Agricole

Je vis une situation difficile

absence d'écoute
stress
mal être
surcharge de travail
relations humaines complexes

J'ai besoin

de faire le point

d'être écouté.e par des personnes extérieures à mon établissement

d'être accompagné.e si je le souhaite pour essayer de faire évoluer ma situation

Comment faire?

Je peux

rencontrer le médecin de prévention ou l'assistant de service social

contacter un binôme d'écoutes

Les écoutes

Yolaine ROUAULT CFA Gironde yolaine.rouault@educagri.fr	Sophie JAGUENEAU EPL 47/Legta Ste Livrade sophie.jagueneau@educagri.fr
Alain GODOT CFA Landes alain.godot@educagri.fr	Caroline O'REILLY EPL Bazas caroline.o-reilly@educagri.fr
Marie-Christelle MAURAND CFA Corrèze marie-christelle.maurand@educagri.fr	Anne PECONTAL EPL 64/Legta Pau Montardon anne.pecontal@educagri.fr

prendre rendez-vous avec lui, soit dans mon EPL, soit à la DRAAF

rencontrer le binôme d'écoutes pour être écouté.e

ET APRES,

**Je décide d'arrêter
les démarches**



Les échanges m'ont permis d'avancer

**Je décide de
poursuivre les
démarches**



Le binôme présente un rapport d'écoute à la cellule de veille

La cellule de veille fait des propositions d'amélioration de ma situation sur le plan humain, matériel, organisationnel...

Le DRAAF transmet à la direction de mon établissement les propositions qu'il a validées

La cellule de veille est informée de ma situation

Important à savoir

Je peux interrompre la démarche à tout moment.

Tout ce que je dis dans le cadre de l'écoute reste confidentiel.

La saisine du binôme d'écoutes et les informations portées à la connaissance de la cellule de veille ne peuvent pas être versées à mon dossier.

La cellule ne se substitue pas aux dispositifs existants : hiérarchie, infirmière, médecin de prévention, assistant de service social, Inspecteur Santé Sécurité au Travail dont je peux trouver les coordonnées dans le registre Santé Sécurité au Travail de mon établissement.

Composition de la cellule de veille

- Le représentant du DRAAF SRFD ;
- Un représentant des agents de prévention ;
- Un représentant des personnels de santé ;
- Un représentant des assistants de service social ;
- Les binômes d'écoutes ;
- L'inspecteur Santé Sécurité au Travail.